

017-200041523-20220624-DEL66\_2022-DE

Reçu le 24/06/2022

Publié le 24/06/2022

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt deux le 20 juin 2022, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 14 juin 2022, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

**Etaient présents :** ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, TARDY Isabelle, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, LANDREAU Bernard, GUEBERT Daniel, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, GIRAUDEAU Patrick, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, LANGLAIS Jean-Charles, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, TELINGE Sophie, FRADON Jean Marie, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, MALANGIN Sylvie, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, PAILLE Jean Marc, EDOUARD Loïc, FOUCHÉ Guy, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, MAILLET Claudine, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël.

**Etaient représentés :** BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, CLEMENCEAU Thierry par MICHONNEAU Michelle, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, REYNAL Jean par FOSSIE-DURANT Michèle, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, MOUNIER Pascal par THUBIN Yves, CONTE Marie-Hélène par GUILLET Gilbert, CHAUSSEREAU Joël par BERTRAND Bernard, BRUA Christiane par FERREOL RAGOTIN Ghislaine, FEUILLET Alain par PAJOT Patrick, PENAUD Cyril par GIRIBALDI Marie-Madeleine, PÉRENNÈS Jacques par Naissant J-Philippe, BONIN Lionel par BIJOU Gérard.

**Procurations :** BLANC Jeanne à BADIE Vincent, MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, LAVALETTE Christian à CABRI Christophe, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline à BOULLE Christophe, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky.

**Absents excusés :** POZZOBON Alain, SAUVEZIE Dominique, BLANC Jeanne, MARRAUD Christine, QUOD Michel, VALLIER Marie-Hélène, LHERMITE Karine, LAVALETTE Christian, FREDERIC Daniel, POTIER Jean Philippe, SALAH Christian, DEBORDE Bruno, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, MORASSUTTI Nicolas, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, CLEMENT Gérard, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, LOPEZ Evelyne, DE OLIVEIRA Katia, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, BOUCHET Jean Pierre, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, BOURSIER Eric, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 124

Nombre de votants : 130

Nombre d'absents excusés : 34

Nombre d'absents ayant donné procuration : 6

Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

**Objet : Modification des délégations données par le Conseil communautaire au Président**

L'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'**exception** :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article [L. 1612-15](#) ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

017-200041523-20220624-DEL66\_2022-DE

Reçu le 24/06/2022

Publié le 24/06/2022

Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Dans ce cadre, concernant :

- la délégation 17 donnée au Président lors du Conseil n°1 du 15 juillet 2020 : « *encaisser les remboursements d'assurance liés aux indemnités de sinistre* » ; il est proposé au Conseil Communautaire de la modifier comme suit : « **encaisser les remboursements d'assurance liés aux indemnités de sinistre ou à la vente de bien de l'inventaire** »
- la délégation 24 donnée au Président lors du Conseil n°1 du 15 juillet 2020 : « *effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès* » ; il est proposé au Conseil Communautaire de la modifier comme suit : « **effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même** ».

Il est également proposé aux Conseillers Communautaires l'adjonction d'une 26<sup>e</sup> délégation :

« **effectuer toutes les démarches administratives pour autoriser les conventions de servitudes** ».

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve ces deux modifications et l'adjonction de cette 26<sup>e</sup> délégation.**

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le  
Le Président  
Claude BELOT

24 JUIN 2022

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour copie conforme  
Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex